

Séminaire régional des RLF de l'Enseignement Agricole

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Petit mot d'introduction

Le contexte de la grande région ne nous permet malheureusement pas de nous réunir dans des conditions optimales. La forme des rencontres change donc régulièrement pour tenter de trouver la formule magique qui permettra à un maximum de RLF de participer aux échanges et de disposer des informations. Ce séminaire sur deux jours a été très enrichissant au niveau des échanges et a permis de se retrouver dans un contexte différent des réunions habituelles. Le format sera à nouveau différent pour la prochaine rencontre, les différentes formules seront sûrement alternées à l'avenir.

Ce séminaire a également été marqué par l'absence de Sandrine Chatenet, qui reposait son coude cassé et celle du bureau FormCo et de la DGER qui devaient être présents mais n'ont pas pu se déplacer en raison de la grève de la SNCF. Nous avons cependant pu profiter de la présence de l'ISST (inspectrice Santé Sécurité au Travail) Agnès Nardot-Pérille et surtout de celle du bonhomme Playmobil géant dans le hall du CEPE.

Cette synthèse ne reprendra pas l'ensemble de ce qui a été dit pendant deux jours (et en particulier ce qui est déjà présent dans le diaporama joint).

La journée a été ouverte sur un tour de table et quelques informations concernant les équipes de la DRAAF :

- Arrivée du nouveau DRAAF, M. Philippe de Guenin
- Arrivée du nouveau SG, M. Arnaud Favier
- Départ en retraite de Martine Elliott de la DRFCP au 1^{er} juillet 2018
- Arrivée d'Annick Combrouze à la DRFP à partir du 1^{er} mai 2018

I - Rappel du cadre réglementaire

- Rappels des textes de référence
- Les dispositifs de la formation professionnelle (schéma de la DGAFP) : on notera sur le schéma l'absence de la formation continue des agents dans leurs missions actuelles (T1, T2)
- La note de service concernant les modalités de mise en œuvre du CPF est censée être publiée en mai/juin 2018.

II - Rôle et missions du RLF

Il est rappelé l'importance du recensement de besoins dans les EPL pour produire le Document Régional de Formation et le Plan Régional de Formation

La DRFCP demande régulièrement à pouvoir intervenir auprès des équipes de direction pour pouvoir (re)présenter le rôle du RLF, la responsabilité du chef d'établissement et l'importance du recensement des besoins

Le recensement des besoins va être diversifié au niveau de la forme pour l'enseignement agricole :

- Reprise du tableau de recensement avec un format simplifié pour le recensement des besoins collectifs (qui pourra servir de support d'échange avec la DRFCP et de support de travail soumis aux équipes des EPL lors des échanges de fin d'année par exemple)
- Création d'un formulaire de recensement des besoins individuels qui pourra être proposé aux agents au format tableur et/ou sous la forme d'un formulaire en ligne

III - Actualités de la Formation Continue

Procédure de gestion des demandes hors PRF : encore un peu de souplesse pour le premier semestre 2018, l'application sera plus stricte à partir de la sortie de la note de service sur le CPF. Les dossiers de CPF en particulier ne pourront pas bénéficier de dérogations quant aux dates limites de réception et d'instruction des dossiers.

Procédure de mobilisation des Formateurs Internes Occasionnels : importance de la validation du dossier AVANT la formation, pour éviter les problèmes de paiement par la suite.

Frais de déplacement pour les agents de l'enseignement agricole : le CTREA a demandé des explications sur le tarif SNCF 2nde classe et une souplesse sur les modalités de remboursement en cas d'impossibilité de covoiturage. Les informations sur le tarif SNCF seront ajoutées sur le site FormCo dans la partie régionale. Les modalités de remboursement seront assouplies avec l'accord de M. de Guenin, les modalités sont en cours de rédaction avec l'unité comptable.

IV - Bilan des formations 2016 – 2017

Baisse relative de l'activité de formation pour les EPLEFPA entre 2016 et 2017, expliquées par trois éléments de contexte :

- Plusieurs mobilités début 2017 et réorganisation de la DRFCP
- Modifications fonctionnelles du budget de la DRFCP (le budget est scindé entre un budget ministériel et un budget préfectoral depuis le 1^{er} janvier 2017)
- Hausse de l'activité auprès des DDI en 2017

V - Le CPA et le CPF

Les EPL ont été invités par note de service à remplir les droits acquis au titre du DIF pour leurs agents sur budget avant le 30 avril. L'envoi et la réception des identifiants et mots de passe au sein des EPL a été très chaotique et n'a pas permis de saisir les données pour une majorité d'établissements. Il a été annoncé depuis qu'une seconde campagne serait organisée après la rentrée scolaire. Une note d'information sera envoyée à tous les EPL par la DRFCP pour (re)préciser les modalités.

Quelques éléments à retenir :

- Le CPF tel qu'il est déployé dans la fonction publique n'est pas affecté par la réforme actuelle de la formation professionnelle (sauf agents sous statut privé)
- Le CPF concerne exclusivement les trois types de demande suivantes :

- formation en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, en particulier pour les agents les moins qualifiés
- formation de préparation aux examens et concours (en plus de 5 jours annuels de formation acquis de droit)
- développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle (nouveau niveau de responsabilité, mobilité fonctionnelle ou reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé)
- Les agents sur budget sont à charge exclusive des EPL, ce qui implique :
 - la mise en place au sein des EPL d'une procédure de gestion des demandes
 - une programmation budgétaire (sur fonds de l'EPL ou en cotisant à un organisme collecteur – à voir en fonction de la réforme de la formation professionnelle)
 - durant la période ouvrant droit à l'assurance chômage, l'employeur est toujours l'employeur public

VI - Fonctionnement du réseau

Comme indiqué en note d'introduction, les modalités de réunion du réseau pourront varier au cours du temps pour permettre à chacun de trouver la formule qui lui convient. Il a été convenu que la prochaine rencontre se ferait en janvier 2019 sur une seule journée et en deux groupes séparés (les localisations géographiques ne sont pas encore fixées).

VII - Projets nationaux et régionaux de formation

VII.1 - Numérique éducatif et ACOUSTICE

La plate-forme ACOUSTICE passe en version 2, la procédure de déploiement des formations ACOUSTICE est revue pour simplifier les démarches et permettre la valorisation des données, et en particulier l'abandon des PLF et PRF numériques. Le dispositif est utilisé pour TUTAC par les inspecteurs de certaines disciplines (TIM et Doc majoritairement).

Un réseau d'e-concepteurs-formateurs va être mis en place pour remettre à jour le contenu existant et permettre une disponibilité à distance pour les agents s'inscrivant aux cours ouverts.

L'accès à l'offre du ministère de l'éducation nationale sur la plate-forme [M@gistere](#) va être mis en avant.

Au niveau régional, un projet de découverte d'ACOUSTICE est à l'étude pour permettre la découverte de la plate-forme et de ses outils via des séances organisées d'accès aux cours.

Des formations aux outils numériques sont à prévoir :

- Utilisation des outils nomades en pédagogie
- Utilisation de pronote (pour tous publics et tous modules, sous la forme éventuelle d'un cours hybride sur ACOUSTICE)
- Méthodologie et outils de la classe inversée
- Utiliser les réseaux sociaux (avec les apprenants, ou dans le cadre de la communication de l'EPL)

VII.2 - Projet de formations à distance

La DRFCP cherche à offrir des possibilités d'accès à des formations à distance et/ou hybrides, en particulier dans les domaines des langues et des outils bureautiques.

Le CNED a été contacté pour ce projet, aucune décision n'a encore été actée.

VII.3 - TUTAC 2018

Le dispositif TUTAC devrait se dérouler dans les mêmes conditions que 2017, avec l'ajout des nouveaux CPE contractuels.

Le regroupement régional de pairs aura lieu du 10 au 12 octobre 2018. Il intégrera, dans la mesure du possible sur la première journée, les enseignants stagiaires de l'ENSFEA en poste dans les EPL de Nouvelle-Aquitaine pour leur journée de présentation académique.

Il est rappelé que le dispositif TUTAC (dans son intégralité) est **obligatoire** pour tous les agents ciblés par la note de service. Une note spécifique régionale sera rédigée pour rappeler le déroulement de TUTAC et le rôle de chacun dans le dispositif.

Contrairement à ce qui a été dit lors du séminaire, le regroupement régional ne pourra avoir lieu à la Cité de la BD à Angoulême pour cause d'indisponibilité des salles. La DRFCP cherche un nouveau lieu de stage.

VII.4 - Gestion de la sécurité dans les EPLEFPA

Une note spécifique régionale sera rédigée sur ce point pour présenter l'ensemble des dispositifs nationaux et régionaux permettant d'assurer la sécurité des agents et des apprenants dans les EPLEFPA.

VII.5 - Formation des représentants du personnel

Les membres des CoHS peuvent être formés par des dispositifs régionaux sur sollicitation des EPLEFPA et via un réseau de formateurs internes.

La cellule d'écoute et de veille du CHSCTREA des départements 24, 33, 40, 47 et 64 sera formée en septembre à la posture d'écoute et à la prise de recul. Le projet est mené en lien avec le SRFD et sera poursuivi en 2019 auprès du nouveau CHSCTREA régional, s'il souhaite se doter d'une cellule d'écoute.

Les formations seront ouvertes aux agents ayant des missions en lien avec l'écoute des personnes (des agents en particuliers) et aux membres de GAR dans les EPL.

VII.6 - Autres formations

- Accompagnement des apprenants en difficulté : 4 ou 5 formations devraient être déployées à partir d'octobre 2018.
- Agroécologie : la DRFCP manque de remontées de besoins et n'a pas eu de sollicitation du SRFD sur cette thématique. Une formation sur les pratiques innovantes en grande culture pourrait être mise en place en collaboration avec l'INRA.

VIII - Outils de la formation continue

Ce point n'a pas pu être abordé en profondeur par manque de temps. Certains éléments sont ressortis au cours des 2 journées :

- Modification des outils de recensement des besoins dans les EPL. Le tableau de recensement va être simplifié et des outils de recensement en ligne vont être mis à disposition.
- Les équipes de direction seront mises en copie des demandes de recensement de besoins.
- La DRFCP souhaite produire, en plus du PRF (encore en retard en 2018) des guides de procédures à destination des RLF, dont un guide spécifique des formations de rentrée scolaire pour les EPL.
- La page régionale du site FormCo va être agrémentée d'une FAQ pour les questions les plus souvent posées par les agents (et les RLF).
- La DRCP travaille à un outil de pré-inscription en ligne pour son offre de formation.

IX - Échanges divers et variés

IX.1 - Besoins de formations

- Échange de pratiques des gestionnaires de proximité et des secrétaires pédagogiques
 - Recherche d'un intervenant / animateur en lien avec la mission FIS du SRFD (Sophie Robion, Thomas Lamonnerie)
- Utilisation des réseaux sociaux dans le cadre de la communication de l'EPLFPA
- Utilisation des outils collaboratifs en EPL (en lien avec les formations ACOUSTICE)
- Utilisation de pronote (enseignants, agents d'administration)
 - projet de formation hybride sur ACOUSTICE en lien avec la mission FIS du SRFD
- FREAGATA
 - formation des établissements privés en 2018, pas d'annonce sur la formation des établissements publics
- Formation des lecteurs-scripteurs
 - une nouvelle formation de l'ENSFEA est expérimentée en région Centre, elle sera déployée en Nouvelle-Aquitaine si le bilan est satisfaisant
 - *Note à la date de rédaction : la formation rencontre un grand succès, elle sera déployée en Nouvelle-Aquitaine au premier trimestre de la prochaine année scolaire*

IX.2 - Besoin en information / documentation

- Guide pratique du CPF illustré par des exemples (pour le dénombrement des heures, le montage d'un dossier de demande, les sites proposant des actions de formation)
- Guide du RLF avec un calendrier annuel d'activité du RLF
- Procédure de gestion des AD (Autorisations de Déplacement) et OM (Ordre de Mission) dans SAFO

Petit mot de conclusion

Merci à tous pour ces échanges très riches et constructifs.

Le prochain regroupement aura lieu, comme indiqué dans ce document, en janvier 2019 et sera coupé en deux regroupements (à localiser géographiquement) pour faciliter les déplacements.

Note à la date de rédaction : un «tour» de Nouvelle-Aquitaine sera certainement organisé vers septembre – octobre pour présenter le CPF en particulier, et la formation en général, aux agents du MAA qui souhaiteront se renseigner.